



## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Publié le : 12/12/2023

Séance du jeudi 30 novembre 2023

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT – La City - 4 rue Gabriel Plançon – 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16.

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 18h15.

**Etaient présents** : M. Gabriel BAULIEU, Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET (à partir de la question n°7), Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON (à partir de la question n°2), M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°2), M. Marcel FELT (à partir de la question n°2), Mme Lorine GAGLIOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°2), M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal ROUTHIER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN

**Etaient absents** : M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Marie ETEVENARD, M. Yves GUYEN, M. Franck LAIDIE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Franck RACLOT, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Marie ZEHAF

**Secrétaire de séance** : M. André TERZO

**Procurations de vote** : M. François BOUSSO donne pouvoir à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Marie ETEVENARD donne pouvoir à Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Paul MICHAUD donne pouvoir à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Nathan SOURISSEAU donne pouvoir à M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie ZEHAF donne pouvoir à Mme Frédérique BAEHR

## Enseignement Supérieur et Recherche Subvention à l'Université Ouverte (uFC)

**Rapporteur : M. Nicolas BODIN, Vice-Président**

	Date	Avis
Commission n° 2	15/11/2023	Favorable
Bureau décisionnel	30/11/2023	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2023 et PPIF 2023-2027 « Enseignement supérieur »	Montant prévu au budget 2023 : 514 000 € Montant total de l'opération : 10 500 €

### Résumé :

L'université de Franche-Comté (uFC), via son service commun qu'est l'Université Ouverte, dispense des cours et conférences à un large public sans considération d'âge, ni de diplôme. De la philosophie, à l'histoire en passant par des cours de langues étrangères ou de nutrition, des dizaines de conférenciers partagent leurs savoirs en distanciel et en présentiel sur les 9 antennes de la région académique (Franche-Comté). En 2023-2024, sur Besançon, ce seront 32 cycles de conférences proposés soit plus de 2 800 heures dispensées. Comme en 2022-2023, l'uFC sollicite GBM pour une subvention de 10 500 €.

### **1 – Fonctionnement de l'Université Ouverte**

L'université Ouverte, dont la mission culturelle est de diffuser les savoirs universitaires au plus grand nombre, propose de poursuivre en 2023-2024 une programmation diversifiée qui contribue au dialogue culturel et à l'entretien du lien social.

L'opération, principalement financée par les coûts d'inscription (entre 123 et 180 € selon les options choisies) offre à son détenteur un large panel de conférences auxquelles assister tout au long de l'année universitaire.

A noter que les étudiants de l'uFC tout comme les personnes dont le revenu fiscal n'excède pas un certain seuil sont exonérés d'une partie des frais d'inscription.

Les conférences des mardis et mercredis soir sont également gratuites et ouvertes à tous.

### **2 – Bilan de l'année 2022-2023**

Sur l'année 2022-2023, ce sont 2 123 personnes qui ont pu bénéficier de ce service dont 839 inscrits bisontins. Concernant les conférences, elles ont été au nombre de 1 266 sur l'ensemble des 9 sites.

Antennes	Nombre d'inscrits
Dole	225
Gray	77
Lons-Le -Saunier	320
Lure	132
Montbéliard	167
Morteau	87
Saint-Claude	105
Vesoul	171
Besançon	839
<b>TOTAL</b>	<b>2123</b>

La subvention de 10 500 € accordée par GBM a permis de réaliser à destination des inscrits bisontins:

- 45 heures d'anglais à 40,91 € soit 1 841 €
- 25 heures d'arabe à 40,91 € soit 1 022 €
- 25 heures d'italien à 40,91 € soit 1 022 €
- 25 heures d'espagnol à 40,91 € soit 1 022 €
- 80 heures de cours magistraux à 61,35 € (lettres, arts, histoire, sciences) soit 4 539 €
- Ainsi que de couvrir une partie des charges sociales et des frais de fonctionnement qui s'y rattachent pour un montant de 1 054 €

### **3 – Programmation pour l'année 2023-2024**

La rentrée solennelle de l'Université Ouverte a eu lieu le 27 septembre au Grand Kursaal. L'occasion pour l'uFC de dévoiler son programme 2023-2024 (cf annexe 1 – plan des conférences proposées sur Besançon). Un programme riche et diversifié où les langues vivantes, l'informatique, les ateliers photographiques, les activités physiques, la méditation côtoient des cours plus traditionnels.

Sur Besançon, ce sont ainsi 32 cycles de conférences proposés, soit 1 300 heures dispensés en présentiel, ainsi que 1 525 heures de cours à distance en direct via le dispositif « L'université Ouverte à portée de clic »

L'uFC sollicite GBM pour une subvention de 10 500 €.

A noter que le coût global prévisionnel de l'opération est fixé à 193 771 € soit un taux d'intervention pour la collectivité de 5 %.

La Région Bourgogne Franche-Comté est sollicitée à hauteur de 30 000 €, la commune de Morteau à hauteur de 5 000 € et la commune de Lure à hauteur de 1 800 € (cf annexe 2 – plan de financement).

Rappel du soutien GBM	2020	2021	2022	Projet 2023
	15 500 €	10 500 €	10 500 €	10 500 €

La dépense fera l'objet d'un versement en une fois à compter de la notification de subvention.

L'uFC s'engage à utiliser la subvention versée par GBM pour l'objet prévu dans la présente délibération et à fournir à GBM un bilan de l'opération ainsi qu'un état récapitulatif des dépenses acquittées signé par le comptable.

*Mmes Frédérique BAEHR (2), Catherine BARTHELET (1) et Anne VIGNOT (1) et M. Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 10 500 € à l'uFC en faveur de l'Université Ouverte,
- approuve la convention correspondante jointe en annexe,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention afférente.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseillers intéressés : 5

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,  
La Présidente,



M. André TERZO  
Conseiller Communautaire Délégué

Anne VIGNOT  
Maire de Besançon



**Direction chargée de l'exécution de la convention :**

Pôle Développement - Direction Economie, Emploi, Enseignement supérieur et Commerce

**Affaire suivie par : Charline BROCHET** Tel : 03 81 61 51 59 / charline.brochet@grandbesancon.fr

**Convention relative à l'attribution à l'université de Franche-Comté (uFC)  
d'une subvention pour l'Université Ouverte**

**Entre :**

**La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole** représentée par Madame Anne VIGNOT, Présidente en exercice, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération du Bureau en date du 30/11/2023, ci-après désignée « **GBM** », d'une part,

**Et**

**L'Université de Franche-Comté**, dont le siège est situé 1 rue Claude Goudimel à Besançon, représentée par sa Présidente Marie-Christine WORONOFF, ci-après dénommée « **l'uFC** » d'autre part.

**Il est convenu ce qui suit :**

**Article 1 : Objet**

L'Université Ouverte est un service commun de l'uFC dont le but est de diffuser largement à tout public, sans considération d'âge ou de niveau d'études, les savoirs et savoir-faire universitaires. Elle ne vise qu'à la formation culturelle désintéressée et ne délivre aucun diplôme. Elle organise annuellement des enseignements, conférences et ateliers pratiques ouvert à toutes et tous.

L'opération, principalement financée par les coûts d'inscription (entre 123 et 180 € selon les options choisies) offre à la personne qui s'y inscrit un large panel de conférences auxquelles assister tout au long de l'année universitaire (philosophie, astronomie, histoire, cours de langues vivantes, nutrition, sophrologie, ...).

A noter que les étudiants de l'uFC tout comme les personnes dont le revenu fiscal n'excède un certain seuil sont exonérés d'une partie des frais d'inscription.

Les conférences des mardis et mercredis soir sont également gratuites et ouvertes à tous.

Sur l'année 2022-2023, ce sont plus de 2 000 personnes qui ont pu assister à ces conférences/ateliers/cours en distanciel ou en présentiel sur les sites de Dole, Gray, Lons-le-Saunier, Lure, Montbéliard, Morteau, Saint-Claude, Vesoul et Besançon. A noter qu'ils sont plus de 800 inscrits sur le secteur bisontin.

Sur Besançon, et pour l'année 2023-2024, ce sont 32 cycles de conférences proposés, soit 1 300 heures dispensés en présentiel, ainsi que 1 525 heures de cours à distance en direct via le dispositif « L'université Ouverte à portée de clic ».

## **Article 2 : Montant de la subvention**

GBM attribue au bénéficiaire une subvention de 10 500 € pour une assiette globale de 193 771 € conformément au budget prévisionnel et au programme d'actions présents en annexe de la présente convention.

Ce montant d'aide ne pourra être réévalué, même si le coût global du projet devait être plus révisé à la hausse.

## **Article 3 : Versement de la subvention, suivi et contrôle**

Cette subvention forfaitaire sera versée sur le compte de l'uFC en une fois après signature de la présente convention par la dernière des parties.

Ce versement unique ne dégagera pas l'uFC de sa responsabilité de fournir, une fois les actions prévues au programme de l'année universitaire 2023-2024 passées :

- un bilan qualitatif et quantitatif des actions menées ;
- un état récapitulatif des dépenses acquittées, daté et signé par le représentant légal de l'établissement.

Si l'action initialement soutenue venait à être modifiée, le bénéficiaire s'engage à en informer GBM par un courrier dûment motivé, dans les meilleurs délais.

En outre, le bénéficiaire s'engage :

- à tenir une comptabilité sur laquelle figurent tous les éléments nécessaires à l'évaluation précise des dépenses visées à la présente convention, à savoir :
  - les dépenses effectuées conformément à l'assiette et l'objet de l'aide (factures externes ou documents analytiques internes) ;
  - cette comptabilité, ainsi que les éléments de comptabilité générale s'y rapportant seront, en cas de demande, tenus à la disposition de GBM ou d'un représentant accrédité.
- à se soumettre à tout contrôle technique et financier effectué par les services de GBM ou par tout représentant accrédité par elle, ainsi qu'à donner toutes facilités pour l'exercice de ce contrôle, notamment en ce qui concerne les vérifications sur pièces et sur place ;
- à répondre aux demandes d'informations à des fins statistiques ou d'analyse émanant des services de GBM (dans la limite de cinq ans après le terme de la convention).

## **Article 4 : Reversement et résiliation**

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et, en particulier, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention, de l'absence de publicité mentionnant le soutien de GBM (art. 6) ou du refus de se soumettre aux contrôles, GBM pourra exiger le reversement partiel, ou total, des sommes versées.

En cas d'abandon partiel, ou total de l'action, le bénéficiaire s'engage à en informer GBM. Il s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais, dès réception du titre de recette émis par le Payeur.

## **Article 5 : Durée de la convention**

La présente convention prend effet à la date de sa signature par la dernière des parties et se termine le 31 décembre 2024.

Les dépenses éligibles devront être celles figurant dans le plan de financement prévisionnel et devront être engagées entre le 01 septembre 2023 et le 31 août 2024.

## **Article 6 : Clause de publicité**

Le bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien apporté par GBM au travers de chaque action et documents d'information, de communication, et de publication réalisés concernant l'action visée à l'article 1 de la présente convention.

## **Article 7 : Litiges**

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou à l'exécution de la présente convention, quels qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et avant tout recours contentieux, que les parties procèdent par voie de règlement amiable.

Pour ce faire, la partie la plus diligente saisie l'autre par un courrier adressé en recommandé avec accusé de réception, sans délai et sans condition préalable, afin d'entamer des négociations aux fins de résoudre tout différend.

A défaut de règlement amiable dans un délai de deux mois, le litige peut être porté par la partie la plus diligente devant le tribunal administratif de Besançon.

Fait en deux exemplaires originaux

Le \_\_\_\_\_ à Besançon,  
Pour la Communauté Urbaine  
Grand Besançon Métropole  
La Présidente

Le \_\_\_\_\_ à Besançon,  
Pour l'université de Franche-Comté,  
La Présidente,

**Madame Anne VIGNOT**

**Madame Marie-Christine WORONOFF**

## Annexe 1 : Budget prévisionnel

<b>Université Ouverte</b> <b>Budget prévisionnel 2024</b>
--

### RECETTES

<b>7068 Droits Universitaires</b>		<b>134 930</b>
<b>R13</b>	Besançon	800 72 57 600
	Dole	214 50 10 700
	Gray	74 50 3 700
	Lons-le-Saunier	304 50 15 200
	Lure	124 50 6 200
	Montbéliard	162 50 8 100
	Morteau	86 50 4 300
	Saint-Claude	104 50 5 200
	Vesoul	165 50 7 930
	Cours à effectifs limités	16 000
<b>74422 Subventions Conseil Régional</b>		<b>30 000</b>
<b>R11</b>		30 000
<b>74442 Subventions Communes</b>		<b>17 300</b>
<b>R9</b>	Besançon	10 500
<b>R9</b>	Morteau	5 000
<b>R9</b>	Lure	1 800
<b>7068 Autres produits financiers</b>		<b>9 000</b>
<b>R13</b>	Conférences décentralisées	9 000
<b>TOTAL HORS DGF</b>		<b>191 230</b>
DGF		2 541
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>193 771</b>

<b>Université Ouverte</b> <b>Budget prévisionnel 2024</b>
--

### DEPENSES

<b>CR0100</b>	<b>Direction / Services généraux</b>	<b>15 220</b>
<b>PAG</b>	2182 - Matériel de bureau	2 000
	6064 - Fournitures administratives	2 020
	6068 - Autres matières et fournitures	1 000
	6155 - Entretien	300
	6156 - Maintenance copieur	1 000
	618311 - Abonnement Français	400
	6257- Réceptions	3 000
	6265 - Affranchissements	3 000
	6286 - Contrat nettoyage	1 500
	6264 - Téléphone	1 000
<b>CR200</b>	<b>Formations</b>	<b>62 500</b>
<b>S</b>	613 - Locations salles	12 000
	6135- location copieur + copies	8 000
	6184 - Reprographie	5 000
	6236 - Communication	30 000
	62561 - Frais de missions personnels EPSCP	6 500
	62563 - Frais de missions personnels extérieurs	1 000
<b>CR0200</b>	<b>Salaires / Cours complémentaires</b>	<b>116 051</b>
<b>PAG</b>	641111 - Salaires budget propre	35 000
<b>MH</b>	641121 - Cours complémentaires + vacances	81 051
<b>CONTRIBUTION SUR DGF</b>		
<b>CONTRIBUTION COMPLEMENTAIRE</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>193 771</b>

Le 20/07/2023



## **DESCRIPTION DE L'OPÉRATION 2023-2024**

### **I - PROGRAMME DE BESANCON EN PRÉSENCE**

1/ **UN COMTOIS POUR LA SCIENCE, Pasteur à l'honneur**: séances de 18 à 19h30 : 11 conférences

2/ **LE MONDE DE DEMAIN AU PRÉSENT** : séances de 13h30 à 15h00 : 12 séances

3/ **QUESTIONS GÉOPOLITIQUES** : 34 séances

4/ **LES LUMIERES DU PASSÉ JETÉES SUR LE PRÉSENT** : 62 séances

5/ **CONTER LA COMTÉ** : 128 séances

6/ **MOTS FAÇONNÉS** : 20 séances

7/ **MOTS D'AUTEUR** : 19 séances

8/ **MOTS VOYAGEURS, MOTS D'AILLEURS** : 13 séances

9/ **MOTS POLITIQUES, MOTS EN QUESTION** : 21 séances

10/ **QUESTIONS DE MOTS : ATELIER D'ÉCRITURE**: 16 séances

11/ **AUTRES MOTS, MOTS DE L'AUTRE**: allemand, anglais, arabe, espagnol, italien, japonais, chinois, russe, 30 heures par niveau et par langue, sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits

12/ **NOTES PHILOSOPHIQUES**: 10 séances

13/ **NOTES EN CASCADE** : 24 séances

14/ **IMAGES ANIMÉES** : 8 séances

15/ **RÉFLEXIONS CULTURELLES**: 17 séances

16/ **D'UN COUP DE PINCEAU** : 21 séances

- 17/ **DE SOI À SOI, DE SOI À L'AUTRE**: compris des séances de méditation, 2x 15 heures : 44 séances
- 18/ **MON RENDEZ-VOUS CHEZ HIPPOCRATE** : 6 séances
- 19/ **LES CONFÉRENCES MÉDICALES DU JEUDI** : 6 séances
- 20/ **MON RENDEZ-VOUS AVEC LA FORME** : aqua gym 32 séances d'une heure, pilate 2 x 20 séances d'une heure
- 21/ **MERVEILLES SCIENTIFIQUES** : 25 séances
- 22/ **LA SCIENCE, TOUT UN IMAGINAIRE** : 7 séances
- 23/ **CIEL, MON JEUDI !** : 10 séances
- 24/ **ACTUALITÉ D'UNE PENSÉE SCIENTIFIQUE** : 6 séances
- 25/ **QUAND MÉDECINE, LITTÉRATURE ET POUVOIR DIALOGUENT** : 7 séances
- 26/ **CONFÉRENCES MÉDICALES DU JEUDI** : 8 séances
- 27/ **LA TÊTE DANS LES ÉTOILES (OBSERVATOIRE)** : 12 séances
- 28/ **LA LUMIÈRE ET LES ASTRES** : 5 séances
- 29/ **PHYSIQUE** : 20 séances
- 30/ **QUEL TEMPS DEMAIN ?** : 4 séances
- 31/ **ATELIER INFORMATIQUE**: 10 x 2 heures
- 32/ **LES RENCONTRES DES MARDIS ET MERCREDIS** : séances de 18h à 19h30 ouvertes à toute la population : 29 séances

Soit 673,5 heures sans compter les langues, y compris le latin, et les activités de maintien en santé.

Avec les langues et la bonne forme : 1300 heures dispensées.

## **II – L'UO À PORTÉE DE CLIC :**

9 heures de cours à distance en direct (*via* Zoom) par semaine sur 25 semaines, soit 225 heures annuelles se répartissant en savoirs universitaires, anglais, un cours de sophrologie.

**Total : 1525 heures**